

PPO : L'Édit de Nantes et sa révocation

Place dans le programme de seconde :

Thème 3 : l'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11-12 heures)

Chapitre 1 : L'affirmation de l'État dans le royaume de France (6 heures)

Temps estimé : 1h30

Dossier documentaire :

Document 1 : De la monarchie absolue

« Il faut que ceux-là qui sont souverains ne soient aucunement sujets aux commandements d'autrui et qu'ils puissent donner loi aux sujets et casser ou anéantir les lois inutiles pour en faire d'autres. [...] Il faut en l'État bien ordonné que la puissance souveraine soit à un seul, sans que les états y aient part et puissance de lui donner loi, combien qu'en ce cas ce serait État populaire et non monarchie [...] »

Jean Bodin, *De la République*, 1576.

Document 2 : Extraits du préambule de l'édit de Nantes, 1598

« Mais maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer, qu'à vaquer à ce qui ne peut concerner la gloire de son saint nom et service, et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos sujets : et s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention, et avec telle règle, qu'il n'y ait point pour cela de trouble ou de tumulte entre eux : et que nous et ce royaume puissions toujours mériter et conserver le titre glorieux de très-chrétien, qui a été par tant de mérites et dès si longtemps acquis : et par même moyen ôter la cause du mal et trouble qui peut avenir sur le fait de la religion, qui est toujours le plus glissant et pénétrant de tous les autres. »

Document 3 : Extraits de l'édit de Nantes 1598

[...] Ayant avec l'avis des princes de notre sang, autres princes et officiers de la Couronne et autres grands et notables personnages de notre Conseil d'État étant près de nous, bien et diligemment¹ pesé et considéré toute cette affaire, avons, par cet Édit perpétuel et irrévocable, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons :

I.
Premièrement, que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre, depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne et durant les autres troubles précédents et à leur occasion, demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue. [...]

III.
Ordonnons que la religion catholique [...] sera [...] rétablie en tous les lieux et endroits de notre royaume [...] pour y être paisiblement et librement exercé sans aucun trouble ou empêchement. (...)

VI.
[...] Avons permis et permettons à ceux de ladite religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de [...] notre royaume et pays de notre obéissance, sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience [...]

XVIII.
Défendons aussi à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'enlever par force ou induction, contre le gré de leurs parents, les enfants de ladite religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique [...]. »

1 Avec soin.

Doc 4 : Extraits de l'édit de Fontainebleau, 1685

Article 1. Faisons savoir, que Nous, [...] de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, avons par ce présent édit perpétuel et irrévocable, supprimé et révoqué, l'édit du Roi notredit aïeul, donné à Nantes au mois d'avril 1598 [...]

Article 2. Défendons à nosdits sujets de la Religion Prétendue Réformée (R.P.R.) de ne plus s'assembler pour faire l'Exercice de ladite Religion en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être [...]

Article 4. Enjoignons à tous les ministres² de la dite R.P.R. qui ne voudraient pas se convertir et embrasser la Religion Catholique de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent édit [...]

Article 7. Défendons les écoles particulières pour l'instruction des enfants de la dite R.P.R. [...]

Édit de Fontainebleau, 1685.

Document 5 : L'édit de Nantes présenté par un historien Philippe Joutard

« L'édit de Nantes occupe dans le roman républicain national une place privilégiée qui ne s'est jamais démentie. Après quatre décennies de guerres civiles atroces, qui mettent en péril l'existence même de la France, Henri IV, le créateur d'une nouvelle dynastie, celle des Bourbons, réussit à réconcilier les Français de confessions opposées, catholiques et protestants, en proclamant la liberté de conscience. [...]

Quel contraste avec le temps même de l'événement, où celui-ci est passé pratiquement inaperçu, le roi prudent ne voulant pas le mettre en valeur ni chercher à en tirer gloire ! [...]

[...] sous le vocable unique d'édit de Nantes se cachent quatre textes d'inégale importance : dans l'ordre chronologique, le 3 avril, un brevet royal promettant une subvention aux églises protestantes, le 30 même du mois, un second brevet, appelé aussi articles secrets, qui accorde au parti protestant des places fortes, et probablement l'édit principal contenant quatre-vingt-quinze articles, enfin le 2 mai, un second édit de cinquante-six articles particuliers. Ces précisions [...] révèlent la véritable nature de l'édit, un compromis laborieux, résultat d'une âpre négociation et d'un rapport de force provisoire. [...]

Les protestants français constituent un groupe trop faible numériquement (moins de 10% de la population française) pour espérer être traités à égalité avec les catholiques. La prééminence du catholicisme est donc fortement réaffirmée ainsi que sa vocation à reprendre les positions perdues comme religion du roi et du royaume alors que le protestantisme est figé au mieux dans ses positions de 1598, sans possibilité d'extension.

[L'historien explique ensuite que cet édit n'a pas été enregistré facilement par les divers parlements, particulièrement celui de Paris]. Le roi dut faire quelques concessions supplémentaires et surtout affirmer son autorité exprimée par cette déclaration devant le parlement de Paris [...] : « Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'État. Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume qui est mien, par héritage et acquisition [...] ne m'alléguez point³ la religion catholique. Je l'aime plus que vous. Je suis fils aîné de l'Église, nul de vous ne l'est ni ne peut l'être. Vous vous abusez quand vous pensez bien être avec le pape. J'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai déclarer tous hérétiques pour ne me vouloir obéir ».

On l'a compris, l'édit de Nantes est l'une des premières expressions de l'absolutisme royal naissant, ce qui fait alors sa force fait aussi sa faiblesse : imposé par celui-ci, il est susceptible d'être révoqué par le même absolutisme [...]

La date mérite d'être mémorisée [...]. C'est un grand acte politique [...] parce qu'il a le courage du compromis possible, assurant la coexistence entre deux communautés qui, alors, ne pouvaient pas se comprendre, encore moins s'estimer. La liberté de conscience en est bien le résultat, mais comme [...] un moindre mal, et non une valeur universelle : pour l'époque, c'est déjà un grand succès. »

² Prêtres.

³ = n'utilisez pas comme excuse

Document 6 : la révocation de l'édit de Nantes présenté par l'historien Robert Sauzet

« La date de 1685 est une des grandes dates de l'Histoire, non seulement française mais européenne. [L'historien explique ensuite que depuis 1661 et sa prise de pouvoir personnel, Louis XIV a voulu réduire le protestantisme dans le royaume de France par la conversion, qui est allée jusqu'à la violence]

Pourquoi cette politique ? Certes, Louis XIV considérait l'unité religieuse comme le couronnement de sa grandeur. [...] Louis XIV était soumis aux sollicitations des dévots, [...] sans oublier la majorité de l'Église catholique : les assemblées étaient l'occasion, tous les cinq ans, de protestations contre la liberté de conscience.

[La révocation] se solda par un échec total. Les protestants transformés en N.C (nouveaux catholiques) se refusèrent à pratiquer une religion qu'on leur imposait. Ce refus déboucha [...] sur la révolte des camisards (1702-1710) [...] Près de deux cent mille huguenots, le cinquième de leur effectif, s'exilèrent au « Refuge » (Angleterre, Provinces-Unies, Prusse, Suisse). Cet exode, qui suscita des foyers d'hostilité à la France dans les pays d'accueil, a longtemps été considéré non seulement comme une hémorragie humaine mais aussi comme une catastrophe économique entraînant fuite des capitaux et déclin industriel. [...] Cet aspect avait été exagéré. ».

Sous la direction de Alain Corbin, *1515 et les grandes dates de l'Histoire de France revisitées par les grands historiens d'aujourd'hui*, Seuil, 2005.

Place dans la séquence : il s'agit de la séance 4. Elle se place dans la 2^e partie intitulée : (un État) qui soit composer avec une société de traditions et dans la 1^{ère} sous-partie intitulée : la tolérance religieuse : l'apparence d'un compromis. Le PPO permet ici de questionner la tolérance religieuse à travers deux événements clefs de la période et de réfléchir sur leur portée. Il s'agit de comprendre les rapports entre pouvoir monarchique et conflits religieux et caractériser la monarchie française.

Ce PPO a pour finalités (telles que définies dans le BO) :

- La construction d'une réflexion sur le temps : outre l'acquisition de grands repères, l'élève doit comprendre ce qu'est un événement, une permanence, une continuité, une rupture, une mutation, une évolution pour saisir la manière dont les sociétés se transforment dans le temps.
- Le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignages, et affine ainsi son esprit critique.
- L'initiation au raisonnement historique : l'élève apprend à évaluer les ressources et les contraintes d'un événement, d'un contexte humain, temporel et spatial, à comprendre les interrogations et les choix des acteurs individuels et collectifs, à appréhender les conséquences de leurs actions à court, moyen et long terme.
- La prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que ses valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique.
- Le développement de la culture générale des élèves.

Notions : édit, révocation, liberté de conscience

Acteurs : Henri IV, Louis XIV, Huguenots

Dates : 1598, 1685

Capacités

- ⇒ Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux
- Connaître et se repérer : identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements

- Contextualiser : mettre un événement en perspective ; confronter le savoir acquis en histoire avec ce qui est entendu, lu ou vécu
- ⇒ S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique
- Conduire une démarche historique et la justifier : s'approprier un questionnement historique ; construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique
 - Construire une argumentation historique : procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ; utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation

Déroulement de la séance :

- ⇒ **Étape 1 :** En amont de la séance, lecture du dossier documentaire en temps hors-classe (temps estimé : 15 mn)
- ⇒ **Étape 2 :** Visionnage en classe de deux vidéos courtes : une vidéo de 2'17 qui évoque l'édit de Nantes et Henri IV.
<https://education.francetv.fr/matiere/temps-modernes/seconde/video/l-edit-de-nantes-1598>
 Les élèves prennent en note les éléments importants sur l'édit et sur Henri IV (temps estimé : 5 mn) et une vidéo de 2'30 sur la révocation de l'édit de Nantes et Louis XIV
<https://education.francetv.fr/matiere/temps-modernes/seconde/video/louis-xiv-et-la-revocation-de-l-edit-de-nantes>
 Les élèves prennent en note les éléments importants (temps estimé : 5 mn)
- ⇒ **Étape 3 :**
 A partir de ces deux vidéos et d'un travail d'explication de l'intitulé du chapitre (l'affirmation de l'État dans le royaume de France), s'appuyant sur le texte de Bodin (doc 1), formulation d'une problématique tous ensemble : le professeur joue un rôle de médiateur afin d'aboutir, après les premières questions sans doute proposées par les élèves, à une problématique : Dans quelle mesure l'édit de Nantes et sa révocation permettent-ils de comprendre l'affirmation de l'État et le rôle du roi ? (temps estimé : 10 mn)
- ⇒ **Étape 4 :**
 Pour répondre à la problématique, travail sur un dossier documentaire et construction d'une argumentation. Le travail est partagé en binôme (un élève travaille sur l'édit de Nantes, le second sur la révocation). Les deux élèves mettent ensuite le travail en commun. Le travail a pour objectif de permettre aux binômes de présenter une production écrite sous forme de développement construit qui réponde à la problématique en utilisant les sources (doc 2 à 4)(temps estimé : 30 mn).
- ⇒ **Étape 5 :**
 Deux travaux sont présentés. Les autres groupes apportent une critique des éléments. Reprise des attendus par l'enseignant. (15 mn).
- ⇒ **Étape 6 :**
 A partir de ces éléments, l'enseignant utilise les doc 5 et 6 pour mettre en avant l'interprétation et l'importance de ces deux événements. Il revient ainsi sur le terme de tolérance à l'époque moderne. Écoute active des élèves qui notent les éléments clefs (10 mn)

Références :

Bibliographie :

- Bernard Cottret, *l'édit de Nantes*, Tempus, Perrin, 2016.
- Philippe Joutard, *la révocation de l'édit de Nantes ou les faiblesses d'un État*, Folio Histoire, 2018.

- Thierry Wanegffelen, *l'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance du XVI^e au XX^e siècle*, collection Références, Le Livre de poche, 1998.
- Bernard Cottret, *le siècle de l'Édit de Nantes*, CNRS éditions, 2018.

Sitographie/podcasts :

- La web TV de l'université de Nantes propose une conférence filmée de Bernard Cottret : Catholiques et protestants de l'édit de Nantes à sa révocation : <https://webtv.univ-nantes.fr/fiche/13096/bernard-cottret-catholiques-et-protestants-de-l-edit-de-nantes-a-sa-revocation>
- **Le site France.tvéducation propose des vidéos en ligne sur l'édit de Nantes et sur sa révocation :**
<https://education.francetv.fr/matiere/temps-modernes/seconde/video/l-edit-de-nantes-1598>
<https://education.francetv.fr/matiere/temps-modernes/seconde/video/louis-xiv-et-la-revocation-de-l-edit-de-nantes>
- Emission de France culture : *Concordance des Temps* (Jean-Noël Jeanneney), l'Édit de Nantes, un héritage pour notre temps ? 20 septembre 2014.
- Idem, Douleurs de l'exil, les huguenots sous Louis XIV, 18 mars 2017.